



CHSCT LOCAL DU 07/05/2013

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour cette séance supplémentaire à la demande des Organisations Syndicales. Pour la Fédération des Finances FO, et après quelques séances mouvementées sous la nouvelle forme des CHSCT, il est maintenant le temps de s'interroger sur la finalité et le mode de fonctionnement de ces nouveaux CHSCT. Nous l'avons déjà beaucoup affirmé le CHSCT ne doit pas se restreindre à n'être qu'une caisse enregistreuse. Or face aux sévères restrictions budgétaires des crédits de fonctionnement et d'investissement des directions, face au niveau intolérable des suppressions d'emplois le CHSCT ne peut que voir son rôle s'amplifier. Cela justifie en partie les demandes de la motion intersyndicale.

Les sujets traités par le CHSCT sont devenus plus étendus et plus complexes c'est pourquoi nous ne devons pas nous priver du temps nécessaire à l'étude approfondie des dossiers. Pour cela la fédération des finances FO rappelle que le nombre de 3 séances institutionnelles n'est qu'un minimum que celles ci peuvent dépasser si il y a lieu la journée. La Fédération des Finances FO tient à ce que les débats restent à un très bon niveau de qualité, d'attention et d'écoute mais aussi que les participants des deux côtés de la table soient un vrai reflet de la communauté que forment les agents du ministère des finances. Si l'on ne veut pas qu'autour de cette table ne se retrouvent que des agents lillois de plus de 50 ans et sans attaches familiales il faut également limiter la durée des débats par jour de séance.

Nous préférons une séance sur 2 jours qu'une seule s'éternisant.

Pour la Fédération des Finances FO le rôle du CHSCT ne peut aller que grandissant dans un contexte que les directions nous décrivent comme étant de plus en plus tendu et où les difficultés grandissantes que rencontrent les agents dans l'exercice de leur missions ne risquent malheureusement pas de s'améliorer.